



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

**CENTRE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDE
DES PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE**

Bâtiment A – Battelle, Route de Drize 7 | CH-1227 Carouge
Tél. 022 379 06 61 | Fax 022 379 06 39

**CYCLE DE FORMATION
"ÉNERGIE ET ENVIRONNEMENT"**

SÉMINAIRE

**Les pays du Sud dans les négociations climatiques :
leurs besoins de développement et leur implication dans l'action
contre le changement climatique**

Denise Cavard

Université Pierre Mendès France (UPMF), Grenoble

jeudi 11 mai 2006 à 17h.15

Auditoire D 185 - Bâtiment D - Battelle
7, route de Drize
1227 Carouge

PROGRAMME DES PROCHAINS SÉMINAIRES :

Jeudi 1^{er} juin 2006 à 17h.15

Agriculture et énergie, Orateur à confirmer

Jeudi 8 juin 2006

Visite technique : TPG (horaire à confirmer)

Jeudi 15 juin 2006 à 17h.15

Développement des énergies renouvelables, Orateur à confirmer

L'orateur

Denise Cavard, ingénieur de recherche au CNRS, fait partie du département Energie et Politiques de l'Environnement (ex IEPE) du LEPII à L'Université Pierre Mendès France de Grenoble. Elle a principalement travaillé sur les questions énergétiques liées au développement : les consommations domestiques, les combustibles traditionnels et les substitutions, les politiques de maîtrise de l'énergie. Ces thèmes ont donné lieu à des travaux de terrain et des collaborations avec des centres de recherche et institutions du sud, notamment en Afrique. Actuellement, ses travaux portent sur les négociations climatiques, la construction des institutions et les positions des pays en développement.

La conférence

Les menaces que le changement climatique fait peser sur l'environnement global et le devenir des sociétés humaines posent un problème d'action collective qui est traité dans un cadre de coopération interétatique. De la négociation internationale sont issus des traités (Convention de Rio en 1992, Protocole de Kyoto en 1997) qui donnent le cadre légal de cette action. En particulier, les pays ont des obligations différenciées en fonction de leurs responsabilités historiques et de leurs capacités respectives.

Les pays industrialisés et les pays en développement (PED) ont eu constamment des préférences différentes, compte tenu de leurs situations respectives. Les PED, plus vulnérables au changement climatique, devront davantage s'adapter. D'autre part, ils mettent en avant leurs priorités de développement économique et social qui ne doivent pas être entravées par des mesures prises en faveur du climat. Ils ne se montrent pas pour autant réticents à agir. Dans un premier temps, on s'interrogera sur la possibilité de respecter les besoins de développement et de préserver l'environnement global. On examinera les moyens d'implication des PED dans le cadre collectif et les actions propres de ces pays.

Cette problématique est modifiée (« dramatisée ») pour le futur par deux considérations nouvelles : d'une part, les travaux scientifiques récents montrent que les efforts de réduction des GES doivent être rapidement renforcés et qu'il faut élargir la participation à un nombre d'acteurs plus important, en particulier aux pays en développement actuellement non concernés par les engagements quantitatifs ; d'autre part, tandis que la différenciation entre les PED s'accroît, la croissance économique récente de certains grands PED pose d'autant plus la question de leur implication. On évoquera donc, dans un deuxième temps, les propositions formulées dans ce sens pour le futur d'une action collective.